

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42301

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23976 de M. Juanico

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« sociale »,

insérer les mots :

« et de solidarité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère très régressif des principes définis à l'article premier. Sous couvert de simplification, le gouvernement veut imposer une grande régression à notre système de retraites. Le rejet de cette réforme est massif chez la majorité des français, le gouvernement ne peut plus se permettre de passer en force de la sorte.